

LE VÉRIDIQUE

LE COURIER UNIVERSEL

Du 13 VENTOSE, an 5^e. de la République française.
(Vendredi 3 MARS 1797, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 12 ventose.

Amster.	60 $\frac{3}{8}$ 62 $\frac{1}{8}$	Souverain.	34
Hambourg.	192 $\frac{1}{2}$ 190 $\frac{1}{2}$	Esprit.	$\frac{3}{8}$ 467
Madrid.	11 2 6	Eau-de-vie 22	385
Cadix.	11 10 17 6	Huile d'olive.	27
Gènes.	92 90 $\frac{1}{2}$	Café.	37
Livourne. 101 $\frac{1}{2}$		Sucre d'Hamb.	44
Baste. 1 $\frac{1}{2}$ 3 $\frac{5}{8}$		Sucre d'Orl.	40
Or fin.	102 15	Savon de Mars.	21 6
Lingot d'arg. 50 10		Chandelle.	12 6
Piastre.	5 4 6	Lyon.	au pair.
Quadruple.	79 15	Inscription.	8 l. 10 s.
Ducat d'Hol.	11 7 6	Mandat.	11. 6 s. 6 d.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Venise, 5 février. Notre république est sérieusement menacée de perdre son indépendance. Indépendamment de ses forteresses de Peschiera, Legnago et Bergame, dans lesquelles les français ont établi des garnisons, le général Massena a exigé, en termes très-durs, qu'on lui remit l'importante place d'Udine, dans le Frioul vénitien, en ajoutant que si on ne la lui livroit pas de bon gré, il la feroit bombarder. Cette menace a produit son effet; et les français maîtres aujourd'hui de cette forteresse, ont la facilité de se porter, en toute sûreté, sur Trieste, et d'y trouver, en cas de revers, une retraite assurée. Ils ont en outre l'avantage (et ce n'est pas le moins considérable) d'avoir la république de Venise presque sous la main.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 8 février.

Jamais l'envoi des courriers aux cours de Londres, de Pétersbourg et de Berlin, n'a été si fréquent que depuis le premier de ce mois. La chancellerie d'état qui est sans cesse occupée, en fait partir souvent quatre par jours. L'envoyé d'Espagne est presque tous les jours en conférence avec les ministres, et l'échange des notes entre le ministère et M. le marquis de Luchesi, ne discontinue

pas. On parle publiquement d'une paix séparée et d'une déclaration que le ministère doit avoir déjà faite à cet égard à l'Angleterre. On prétend généralement que l'empereur a reçu avant-hier un courrier avec la capitulation de Mantoue; mais on garde à ce sujet le plus grand silence; jamais la police n'a été si sévère; et les patrouilles vont nuit et jour.

Plusieurs familles de distinction, tant nobles que bourgeois, ont été jettées dans la tristesse la plus profonde, par la mort de leurs fils et de leurs parens qui étoient du nombre des volontaires viennois. Depuis les dernières défaites de l'armée d'Italie, la consternation est générale. On ne cesse de lever des recrues; Vienne fournira encore une fois un corps de 6 mille hommes à ses frais. La levée en masse des hongrois va être publiée dans peu de jours. Tout est armé dans la haute et basse Autriche. Il ne s'agit que d'organiser l'ensemble, car il ne manque point d'hommes.

C'est au général Provera qu'on attribue les revers des armées en Italie; il lui a été défendu de venir à Vienne, et il doit se rendre à Klagenfurt, pour se justifier. C'est le célèbre prince de Waldeck qui aura le commandement de l'armée portugaise, à la place du général Mack.

Des lettres de Semlin, du 1^{er}. de ce mois, annoncent que les 4 bataillons qui en forment la garnison, ont reçu ordre de se mettre en marche pour renforcer l'armée d'Italie, et que la garnison de Semlin ne sera composée que de deux compagnies de vétérans. Il n'est donc pas vraisemblable que la bonne intelligence avec la Porte ait cessé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Avignon, 30 pluviôse.

Le calme commence à se rétablir dans nos murs.

Le général Tisson ayant reçu l'avis que le général Haquin, commandant de Nîmes, marchoit sur Avignon, à la tête d'une partie de la colonne mobile du Gard, fit aussitôt poster des gardes à toutes les portes et issues de la ville, et la sortie en fut défendue à tous les citoyens. Il fit délivrer des armes à un certain nombre de citoyens, presque tous pères de famille, leur enjoignant l'obéissance la plus passive.

À dix heures du matin, le général Haquin et sa petite troupe traînant à sa suite une pièce de canon et un obusier, firent leur entrée en bon ordre. La terreur se répandit alors parmi la horde homicide. Des ordres sévères furent donnés pour l'arrestation des chefs de la

révolte. En ce moment il y en a plus de quarante en prison ; mais les principaux instigateurs se sont dérobés à toutes les recherches ; Agricole Moreau s'est déguisé en femme pour se sauver. Parmi les coupables les plus marquans qu'on a emprisonnés, se trouve Xavier Abraham, Jean de Guinaud, Bergin, un nommé Pelissier, membre du tribunal révolutionnaire de Nîmes, Chambon, de Bagnols, Garrigan cadet, Dufour de Laudan.

On attend ce soir le général Willot, à la tête d'un détachement de dragons, et la commission militaire de Marseille qui doit, dit-on, juger les coupables.

P A R I S , 12 ventose.

M. Chauveau-Lagarde a fait imprimer un aperçu des moyens qu'il doit employer au conseil de guerre, sur la question de compétence, pour un grand nombre de prévenus qu'il s'est chargé de défendre.

Il citera d'abord la constitution qui défend d'enlever aux accusés les juges que la loi leur assigne, loi supérieure à l'arrêt du directoire, à l'avis du ministre, à la formule de l'ordre du jour du conseil des jeunes, formule qui d'ailleurs laisse la question indécise, et semble en renvoyer la connoissance à qui elle appartient.

Il observera ensuite que le conseil devra, même dans le doute, se déclarer incompetent, ou du moins attendre la décision du tribunal de cassation, qui se trouvera saisi de la question de compétence.

Mais il prouvera qu'il n'y a point de doute, que les accusés ne sont pas justiciables du conseil, par cela seul qu'ils ne sont pas militaires. Il fera connoître avec précision ce que c'est qu'un délit militaire, et circonscrira cette sorte de délit dans ses justes bornes, dans ses limites naturelles.

Il ne permettra pas qu'on perde de vue, qu'il s'agit d'une conspiration qui ne peut être dénaturée, en la réduisant à de petits et prétendus faits d'embauchage ; il prouvera que l'embauchage, même constaté, ne pourroit établir la compétence du conseil, les accusés n'étant pas militaires ; que ce ne seroit là qu'un délit civil, de la compétence des tribunaux ordinaires.

Que cet embauchage prétendu n'étant qu'un fait particulier de la conspiration supposée, ne peut être jugé que par le tribunal compétent, pour le délit principal, tribunal qui ne peut être dessaisi, non-seulement à cause des principes de l'indivisibilité des personnes, des pièces et des accusations, mais à cause de la nécessité indispensable, pour l'intérêt du gouvernement, que cette conspiration soit jugée, et de l'impossibilité absolue, qu'elle le soit jamais, si le conseil ne déclare son incompetence.

Après les motifs d'intérêt général, viendront ceux de l'intérêt particulier des juges. Les considérations de leur responsabilité future, s'ils consentoient à devenir les instrumens de la tyrannie, qui finissant tôt ou tard, les laisseroit exposés à la poursuite et à la vengeance des loix outragées. Il ne doute pas que plus sensible au langage de l'honneur qu'aux subtilités du ministre, ils ne se montrent dignes d'eux-mêmes dans cette grande cir-

(2)
constance, et qu'ils ne refusent leur ministère à des assassinats.

On dit que Chénier a été souffleté au théâtre de la République.

Le divorce demandé par madame de Fontenai, étoit descendu encore Tallien dans l'opinion publique, et avoit été possible d'y être plus bas.

Ces pauvres conventionnels, comme ils finissent

M. de Bougainville connu par son voyage autour du monde, par le combat naval du 12 avril, par le combat de guerre qui en fut la suite, et l'accusation portée contre lui par M. le comte de Grasse, est nommé commandement d'une escadre par le directoire ; on dit pas s'il l'accepte.

On trouve dans un journal estimable une lettre singulière, datée de Nancy, signée Masson ; en voici le début : « Je suis bien vivement affligé, citoyen, de voir que prenne depuis quelque tems les meilleurs patriotes » nauç ; ils ne parlent plus de la France que comme d'un » affreux coupe-gorge ; par-tout, selon eux, le » le dispute à la bassesse ; le peuple, placé entre l' » chie et le despotisme, ne montre qu'une stupide » différence ; rien n'égale en, un mot, l'excès de » avilissement, que celui de la détresse où nous » sommes réduits. Le bel encouragement ! le beau » bleau à mettre sous les yeux des puissances ennemies » quels motifs séduisants pour les exciter à la paix » qu'on appelle cependant à grands cris ? »

Quel tems prend M. Masson pour se plaindre de ce qu'on parle de la France comme d'un coupe-gorge ? On égorge les citoyens par centaine à Toulouse, on les massacre en plein jour dans Avignon ; les couriers sont assassinés sur la plupart des routes ; on vole par-tout. Cela ne ressemble-t-il pas trop à un coupe-gorge ?

Un homme est assassiné dans le palais du Luxembourg. Ses cris lamentables épouvantent tout le voisinage ; il en sort meurtri de coups, sanglant, et le peuple et le public en parlent un jour, et l'affaire en reste là et l'on dit qu'elle est arrangée ! et elle ne produit au lieu d'une procédure criminelle, au lieu d'une vengeance éclatante qui est réclamée par l'intérêt du peuple, qu'une caricature outrageante pour la victime et l'on ne veut pas qu'on dise que le crime le dispute à la bassesse, *aut vice versâ*. On trouve mauvais qu'on écrive que le peuple ne montre dans une si déplorable situation, qu'une stupide indifférence !

Le beau tableau, dites-vous, à mettre sous les yeux des ennemis de la république !

Peut-on de nos malheurs leur dérober l'histoire ?

Tout l'univers les sait : leurs auteurs en font gloire.

Il n'existe pas de moyens connus de cacher à l'Europe les horreurs qui désolent et déshonorent la France ; la féroce tyrannie de Robespierre lui-même, y auroit été impuissante ; on ne sauroit, par des cris trop répétés et trop véhémens, avertir ceux qui se sont placés au premier mon des affaires, qu'il étoit plus que tems d'apposer sur

fige au torrent de l'anarchie, et d'empêcher la dissolution de l'empire.

Eh ! qui sauroit sans moi que Cotin a prêché ?

Que veut M. François de Neufchâteau avec les belles phrases qu'il adresse au directoire exécutif sur la découverte de la nouvelle conspiration royaliste ? Il se croit donc un personnage, une puissance, une autorité pour le moins, puisqu'en son propre et privé nom, il félicite le gouvernement ?

Autrefois, les cours souveraines, les parlemens, les universités félicitoient le prince, lorsqu'un événement heureux venoit embellir son règne ; c'étoit un droit qui leur appartenoit comme aux organes de la nation. Depuis la révolution, les assemblées législatives furent complimenter périodiquement par les sections, les clubs, les départemens. A ces différentes époques, M. François de Neufchâteau se contentoit de faire de petits vers, tantôt sur le mariage d'un prince, tantôt sur la naissance d'un dauphin, et puis sur Vouland, sur Barère, qu'il élevoit jusqu'aux nues : ce n'étoit qu'un petit poète briguant les honneurs de l'Almanach des Muses, des *Strennes* lyriques, du *Porte-feuille des Grâces*, et l'insertion au journal de Paris, où, par parenthèse, on peut encore lire les vers dont nous avons déjà parlé, adressés à Barère et à Vouland.

Tout-à-coup, ou par une étrange vanité, ou par une étrange ambition, le petit poète écrit directement, et en prose, aux puissances ; il les complimente ; il se fait, lui tout seul, ou département, ou club, ou section.

Quand Babeuf écrivoit au directoire d'un ton de menace, et qu'il lui disoit : *Regarderiez-vous au dessous de vous de traiter avec moi de puissance à puissance*, il avoit au moins derrière lui un parti puissant qui avoit causé de vives alarmes, et qui se faisoit redouter encore. Mais n'est-ce pas le comble du ridicule de voir un homme qui n'a derrière lui que de méchans petits vers, une réputation littéraire misérable, une réputation politique extrêmement équivoque, enfler sa voix et son style pour complimenter le gouvernement sur la découverte d'une conspiration qui ne sera certaine que lorsqu'elle sera jugée ?

Mais, pour mettre ce ridicule dans tout son jour, supposez une scène dont la fiction ne s'écartera guères de la réalité.

Le directoire tient une séance publique. — Place. — Qui ? C'est M. François de Neufchâteau. — Citoyens directeurs, j'arrive des Vosges. — Fort bien ! que voulez-vous ? — Citoyens, je viens vous complimenter. — De la part de qui ? — De ma part. — Sur quoi ? — Vous l'allez entendre ; j'ai composé une harangue en prose. — En prose ! Et voilà M. de Neufchâteau qui débite sa prose. Le directoire de rire du personnage, et les huissiers d'admirer ses phrases.

Où, M. de Neufchâteau, on a ri de vos phrases, et l'on rit encore, et l'on rit de vos prétentions politiques. Vous voulez absolument être député ; vous prenez d'avance vos mesures ; voilà l'objet définitif de vos félicitations. Si vos électeurs sont sages, ils ne vous nommeront point ; car, vous le savez bien, vous n'êtes pas du tout propre au poste que vous ambitionnez ; mais cela vous est indifférent, vous voulez jouer un rôle.

Vous n'avez point de talent ; votre caractère est suspect ; vous avez loué Barère et Vouland ; qu'importe ? il faut que vous soyez député ; vous intriguez dans votre département. O ! M. François de Neufchâteau ! faites-nous grâce de vos vers, de votre prose et de votre personne !

Au rédacteur.

Je viens de lire dans le journal de Paris, un article de Rœdérer, intitulé : *De quelques hommes qui ne sont ni philosophes ni chrétiens*. Ce titre a excité ma curiosité, non qu'il soit piquant, mais par la raison positivement contraire, parce qu'il est très-niais. Qui doute en effet qu'il n'y ait, non-seulement quelques hommes, mais un très-grand nombre d'hommes qui ne sont ni chrétiens ni philosophes, et combien le ton mystérieux de ce titre est ridicule ? Les vrais philosophes sont rares, les vrais chrétiens sont rares aussi, et, au grand scandale de la religion et de la philosophie, la révolution a prouvé que beaucoup de ceux qui se disoient philosophes n'étoient point, et que beaucoup de ceux qui se disoient chrétiens étoient, dans le cœur, les ennemis de la religion qu'ils professoient.

En montrant la bêtise du titre, j'ai déjà presque démontré celle de l'article. Rœdérer prouve gravement que ceux qui ont dépouillé les sacristies, que ceux qui ont persécuté les ministres d'un culte quelconque, que ceux qui ont loué la commune de Paris après le 2 septembre, que ceux qui confondent le fanatisme avec la religion, ne sont pas des philosophes. Eh ! non vraiment ! Mais quel homme de bon sens l'a jamais dit ? Non, ce n'étoit point un philosophe que Voltaire, lorsqu'il écrivoit : *Ecrasez l'infâme* ; ce n'étoit point un philosophe que Diderot, lorsqu'il vouloit *étrangler le dernier roi avec les boyaux du dernier prêtre* ; ils n'étoient point des philosophes tous ces prédicateurs de révolte, d'irréligion et d'athéisme, mais ils s'en donnoient fastueusement le nom ; Diderot même, dans la clique, s'appelloit par excellence le *philosophe* ; les lettres de J. J. Rousseau en font foi.

Qu'arriva-t-il ? La saine partie du public leur conserva par *ironie* ce titre qu'ils s'attribuoient par orgueil. Le mot *philosophe* perdit sa véritable signification, et ne servit plus qu'à désigner une secte turbulente, comme le mot de *jacobins*, qui désignoit d'abord des religieux, a fini par devenir le nom à jamais exécré des plus horribles ennemis, non-seulement de tout ordre social, mais de l'espèce humaine. C'est encore aujourd'hui par *ironie* que l'on appelle *philosophes* ceux qui ont pillé les sacristies, renversé les autels, et qui confondent le fanatisme avec la religion, ceux enfin qui ont écrit contre le dimanche en faveur de la *décade* ; et en effet, qui ne voit en eux les héritiers des doctrines et les *exécuteurs testamentaires* des Diderot et des Voltaire ? C'est par *ironie* qu'on appelle *philosophes* le courtaut de boutique, ou le perruquier qui ont lu les *Questions encyclopédiques*, et à qui la tête en a tourné. Il étoit donc inutile de nous prouver *géométriquement* qu'ils ne sont pas des philosophes. Il n'est pas beaucoup plus utile de nous démontrer qu'on n'est pas véritablement *chrétien* avec les vices qui sont contraires à l'esprit de l'évangile. Rœdérer en fait doctement l'énumération, et à chaque partie

de sa figure de rhétorique, il conclut, par un effort de logique, qu'avec tel vice on n'est pas chrétien.

Que de billevesées ! et tout cela pour glisser obliquement au citoyen *Laharpe* quelques coups de stilet. Que cela est fin et subtil ! Quelle misère d'attaquer par de telles niaiseries un écrivain, un homme de lettres célèbre, qui avoue généreusement ses erreurs, qui donne à son repentir un éclat que la seule humilité chrétienne peut lui faire supporter, et qui enfin s'exprimoit ainsi dans son éloquent éloge de *Fénélon* :

« L'athéisme ! cette doctrine funeste et destructrice, qui dessèche l'âme et l'enlurcit, qui tarit une des sources de la sensibilité, et brise le plus grand appui de la morale, arrache au malheur sa consolation, à la vertu son immortalité, glace le cœur du juste, en lui ôtant un témoin et un ami, et ne rend justice qu'au méchant qu'elle anéantit, etc. »

C'étoit en 1771, il y a 25 ans, qu'il tonnoit avec cette force contre l'athéisme, en face de tous les philosophes, en face de *Voltaire*, dont il étoit l'ami et le disciple en littérature, en face de l'Académie qui ne put lui refuser la couronne.

« Quelle honnête homme, dit-il plus bas, refusera d'être de la religion de *Fénélon* ? Ah ! si elle eût toujours été annoncée par des ministres tel que lui, quel gloire pour elle, et quel bonheur pour les humains ! » Je ne fais violence pour ne pas transcrire la belle prière qui termine cet éloge, un des meilleurs morceaux de la langue française en ce genre ; mais je songe que *Laharpe* n'a pas besoin de ma plume pour le défendre, et qu'il faut respecter les bornes de votre journal.

Un abonné.

CORS LÉGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 12 ventose.

Un secrétaire commence la lecture d'une adresse de Marseille.

Dumolard demande si ce n'est pas la même adresse dans laquelle on dénonce le général *Willot*, et si l'on veut, par cette lecture, autoriser en quelque sorte les inculpations contre un militaire que le gouvernement a plusieurs fois déclaré jouir de sa confiance.

Ce sont des adresses de 1793, dit une voix ; l'ordre du jour, s'écrient une foule d'autres membres.

Cependant on insiste d'un autre côté pour la lecture de l'adresse ; elle est ordonnée.

Les municipaux du nord de Marseille, dénoncent pour la seconde fois, les manœuvres des chouans, des royalistes, des compagnons de *Jésus* et du *Soleil* ; ils se plaignent du joug que leur impose l'autorité militaire, et qui forçant les patriotes par excellence, à fuir et à se retirer dans les forêts, n'a d'autre objet, disent-ils, que de les exclure des assemblées primaires.

L'ordre du jour, s'écrient de nouveau une foule de

(4)

Doulcet observe que cette adresse n'est qu'un piège tendu à la religion du conseil, pour le précipiter, comme autrefois la convention, dans des mesures révolutionnaires, inconstitutionnelles et attentatoires à la souveraineté du peuple. On veut à l'aide d'un fantôme des royalismes épouvanter les esprits, empêcher la réunion des prochaines assemblées, mais quels que soient, s'écrie *Doulcet*, les efforts des anarchistes, les droits du peuple seront respectés, et quand le directoire circonvenu, trompé par des rapports infidèles, voudroit suspendre l'ouverture des assemblées primaires, le peuple sachant user de sa souveraineté, s'assemblera de lui-même le 1^{er} germinal, et nulle autorité ne pourroit lui ravir ce droit que la constitution lui garantit.

Doulcet termine en invoquant l'ordre du jour. Il est vivement appuyé, et mis aux voix, il est adopté.

Goupilleau dénonce ensuite les manœuvres sans cesse renaissantes des prêtres réfractaires, pour troubler la tranquillité publique ; il dénonce un écrit dans lequel on invite les catholiques à chanter tous les dimanches le *Domine salvum fac regem* : il en demande le renvoi au directoire, pour assurer la punition des auteurs, et demande que le rapport de *Dubrueil* sur les prêtres, soit mis à la discussion septidi prochain, sans plus de délai.

Ces propositions sont aussitôt mises aux voix, et adoptées.

Le conseil se forme alors en comité général, pour entendre la suite du rapport de *Marec* sur les colonies.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 12 ventose.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs de ses commissions, approuve une résolution concernant le placement des autorités constituées établies dans la commune de Melle ; une autre, en date du 2 ventose, relative aux baux à longues années des domaines nationaux ; une troisième du 9, qui met des fonds à la disposition du ministre de la justice.

On reprend la discussion sur la résolution du 26 nivose, relative au mode d'admission ou d'avancement dans la gendarmerie nationale, la police et le traitement de ce corps ; après avoir entendu *Damas*, on ordonne un nouvel ajournement.

NOUVEAUTÉ.

Instruction sur la tenue des assemblées primaires, communales et électorales, précédée de la loi du 5 ventose, suivie d'un table des chapitres ; petite brochure. 12-18. Prix 1 l. et 1 l. 4 s., franc de port.

L'utilité de cette instruction pour les assemblées du mois de germinal prochain, est sentie de tout le monde, et c'est ce qui a déterminé l'édition à l'imprimer dans un format commode.

A Paris, chez *J. P. BRASSEUR*, rue S. Honoré, n^o. 43, vis-à-vis la place Vendôme ; et chez *H. Neuville*, commissionnaire en librairie, rue des Grands-Augustins, n^o. 31, près le quai de la Vallée.

J. H. A. POUJADE-L.